



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0598**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Anciela dans le cadre de la démarche Ambassadeurs du changement pour son programme d'actions 2021**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021**Décision n° CP-2021-0598**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Anciela dans le cadre de la démarche Ambassadeurs du changement pour son programme d'actions 2021**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019 et de son schéma directeur des énergies (SDE) approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019, la Métropole de Lyon s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 et s'est dotée d'une trajectoire en matière d'atténuation du changement climatique avec un objectif de réduction de 20 % des consommations d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2013.

Aussi, l'action 122 du SDE "accompagner les dispositifs d'engagement citoyen en faveur de la transition énergétique" vise un changement d'échelle, afin de sensibiliser plus largement les habitants du territoire métropolitain aux sujets de la sobriété et de l'efficacité énergétique. L'intensification des actions de sensibilisation nécessite l'appui de relais, en capacité d'agir de manière autonome.

La présente décision porte ainsi le programme d'actions 2021 de la démarche des Ambassadeurs du changement mis en œuvre par l'association Anciela, qui s'inscrit dans cet objectif.

II - L'association Anciela et les Ambassadeurs du changement

L'association Anciela suscite, encourage et accompagne les engagements et initiatives citoyennes en faveur d'une société écologique et solidaire à Lyon et ses alentours.

En 2019, l'association Anciela a initié les Ambassadeurs du changement afin de provoquer les prises de conscience et favoriser les engagements citoyens. L'objectif de cette action est d'outiller les citoyens volontaires afin de leur permettre de devenir eux-mêmes ambassadeurs, c'est-à-dire d'encourager les évolutions de modes de vie, et de mener des actions dans leur immeuble, quartier, lieu de travail, famille, sur des thématiques en lien avec la transition écologique et solidaire : climat, nature et biodiversité, limitation et prévention des sources de pollutions, réduction des déchets, agriculture et économies alternatives, etc.

Cette action est menée, avec le soutien de la Métropole et dans le cadre du PCAET, depuis 2019.

Depuis 2019, l'association a mobilisé 377 Ambassadeurs. Les Ambassadeurs agissent, en moyenne, sur 2 ou 3 lieux ou cercles, auprès des amis et de la famille, dans l'immeuble et sur le lieu de travail essentiellement. 77 % déclarent avoir changé leur mode de vie dès le premier rendez-vous. 96 % déclarent avoir mené des actions auprès de leur entourage.

L'action de l'association Ancelia, en 2020, a permis la réalisation des actions d'accompagnement individuel et collectif suivantes :

- 142 premier rendez-vous d'accueil individuel des Ambassadeurs,
- 12 rendez-vous libre et des échanges téléphoniques ponctuels, totalisant 48 heures visant l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions concrètes,
- 5 rencontres mensuelles (apéro "Ambassadeurs") rassemblant 102 participants,
- 8 formations (ou form'actions) réunissant un total de 100 participants sur les thèmes "donner envie d'agir pour la transition" ou "préserver notre climat",
- la création d'un groupe sur Facebook pour favoriser les échanges et d'une lettre d'information pour inspirer et garder le lien. Les bases d'un espace numérique ont été posées, un guide des Ambassadeurs a été édité et distribué et la conception d'autres outils a débuté, qui seront achevés en 2021.

Des actions annulées du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 (3 formations, 5 rencontres mensuelles d'ambassadeurs, 2 campagnes de mobilisation notamment) ont été remplacées par un renforcement de l'animation numérique de la communauté.

III - Le programme d'actions Ambassadeur du changement en 2021

La Métropole souhaite renouveler son aide à l'association Ancelia en 2021 pour conforter la dynamique engagée, en matière de mobilisation et d'accompagnement des Ambassadeurs du changement. En 2021, le programme d'actions porte sur les actions suivantes, dont la mise en œuvre nécessite le renforcement des ressources humaines dédiées (1,5 équivalent temps-plein (ETP) en 2021) :

- développement de la communauté : un objectif de 600 ambassadeurs mobilisés fin 2021,
- renforcement des capacités d'accompagnement : augmenter le nombre d'accompagnateurs des ambassadeurs de 5 à 12 accompagnateurs expérimentés, poursuivre la structuration du parcours d'accompagnement en incluant de nouvelles méthodes d'animation et d'accompagnement,
- territorialisation : élargir la communauté des ambassadeurs en dehors des Villes de Lyon et de Villeurbanne, grâce à la présentation du dispositif lors d'événements en ligne (*webinaire*) ou d'interventions dans des lieux publics (maison des jeunes et de la culture -MJC-, centres sociaux, mairie, etc.) et l'accompagnement à la constitution d'équipe locale d'ambassadeurs,
- animation thématique des ambassadeurs : création d'au moins 2 groupes d'échanges entre ambassadeurs, pour favoriser les échanges de pratiques ou d'exemples inspirants,
- création d'outils : création d'un espace virtuel dédié aux ambassadeurs sur le site www.agiralyon.fr, regroupant les outils disponibles (documents à télécharger, ressources web), création de la carte des ambassadeurs en ligne,
- campagnes de mobilisation : 2 campagnes sont proposées en 2021 : sur la nature en ville et sur la pollution de l'air et des cheminées.

IV - Budget prévisionnel et participation de la Métropole

En 2020, la Métropole a alloué une aide d'un montant de 25 000 € à l'association Ancelia.

En 2021, il est proposé une aide d'un montant de 45 000 €, sur un montant de dépenses totales de 68 300 € ;

Charges directes	Montant (en €)	Ressources directes	Montant (en €)
achats matières et fournitures	800	vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	5 300
locations	6 706	Métropole	45 000
rémunérations intermédiaires et honoraires	3 500	direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	8 000
publicité, publication	1 500	autres produits de gestion courante	10 000
déplacements et missions	100	dont cotisations, dons manuels ou legs	
rémunération des professionnels	32 941		
autres charges de personnes	22 753		
Total	68 300 €	Total	68 300 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Anciel, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions 2021 sur le territoire métropolitain,

b) - la convention de partenariat 2021 à passer entre la Métropole et l'association Anciel, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2021 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P26O2293.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.